



EQUIPEMENT NUMERIQUE DES SALLES DE CINEMA

N° DU DOSSIER :

Nom de la structure	
----------------------------	--

Dates et lieux de l'opération	
--------------------------------------	--

Le document type doit être obligatoirement utilisé et tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Page 2 – Règlement sur l'équipement numérique des salles de cinéma

Page 3 – Liste des pièces administratives à joindre au dossier

Page 4 – Identification de la structure porteuse de l'action

Page 5 – Identification de l'établissement et de l'équipement

Page 6 – Devis estimatif par établissement

Page 7 – Financement de l'opération

Page 8 – Fonctionnement - programmation

Page 9 – Attestation sur l'honneur

Page 10 – Exemple de lettre de demande de subvention à fournir

AIDES A LA NUMERISATION DES SALLES DE CINEMA

Bénéficiaires

Etablissements de diffusion cinématographique n'appartenant pas à un circuit ou groupement de plus de 50 écrans quelque soit leur modalité de gestion

Conditions d'attribution

L'aide à la numérisation des salles porte sur les équipements de projection et leurs coûts d'installation hors frais financiers et extensions de garantie.

L'aide régionale s'inscrit dans le cadre de la loi Sueur relative à l'action des collectivités locales en faveur des salles de spectacles cinématographiques qui limite le montant des aides accordées par les collectivités à chaque établissement à 30 % du coût du projet d'aménagement (article R1511-43 du Code général des collectivités territoriales).

L'aide régionale est cumulable avec l'aide du CNC et les aides accordées par d'autres collectivités territoriales.

L'aide régionale vient en complément des apports propres des exploitants et des contributions (VPF) que doivent reverser les distributeurs aux exploitants pour leur permettre de financer les équipements numériques.

Montant de l'aide

- Pour les **établissements de 1 à 3 écrans** qui peuvent accéder au programme spécifique d'aide à l'équipement numérique mis en place par le CNC, le soutien de la Région est calculé sur la base des dépenses éligibles plafonnées à 84 000 € pour le premier écran et la numérisation de l'établissement et 74 000 € (par écran) pour le second et troisième écran.

La subvention pourra représenter jusqu'à 20 % du coût HT des travaux pour l'équipement de l'établissement et du premier écran et à 15 % pour les deuxième et troisième écrans.

- Pour les établissements ne pouvant bénéficier du programme spécifique de soutien mis en place par le CNC en raison de l'importance des VPF qu'ils sont en droit de percevoir des distributeurs, le soutien de la Région porte sur la somme (estimative) restant à charge des exploitants et est forfaitisé à 27 400 € par établissement.
 - Le dossier type est à remplir et à retourner avant le début des travaux.
 - Les travaux ne peuvent être engagés avant la délibération du Conseil régional/Commission permanente ou autorisation préalable de la Région.
 - Le dispositif s'appliquera aux travaux engagés du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011, sans autorisation préalable.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Le règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis*

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1511-40 et suivants.

AVERTISSEMENTS

Tous les documents financiers doivent être datés et signés par le représentant habilité.

Dans le cas où les dépenses réalisées seraient inférieures au budget prévisionnel, le montant de la subvention régionale serait réduit au prorata et le bénéficiaire devrait rembourser, le cas échéant, à la Région, les sommes déjà versées qui excèderaient le montant définitif de la subvention.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Le dossier type dûment rempli
- Pour les structures associatives, les statuts signés en vigueur ; pour les sociétés l'extrait Kbis¹
- La composition du bureau et du Conseil d'administration² actualisée
- Pour les structures associatives, la dernière parution au Journal Officiel³
- La dernière délibération (dans le cas d'une association) ou le pouvoir (dans le cas d'une société) habilitant le représentant à signer les documents⁴
- Le dernier compte de résultat et le dernier compte de bilan, daté et signé⁵
- Le dernier rapport d'activité de la structure⁶
- Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) de la structure
- La délibération, de l'organe délibérant de la collectivité, relative à la réalisation de la manifestation et à la demande d'aide auprès de la Région Champagne-Ardenne⁷.

¹ A ne pas fournir dans le cas d'une collectivité territoriale ou d'une association ayant déjà bénéficié de subvention l'année précédente, sauf modifications.

² A remplir dans le cas d'une association ou d'une société.

³ A ne pas fournir dans le cas d'une société ou d'une collectivité territoriale ou d'une association ayant déjà bénéficié de subvention l'année précédente et n'ayant pas eu de parution au journal officiel durant cette année.

⁴ Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association ou de la société (à ne pas fournir dans le cas d'une collectivité territoriale).

⁵ A ne pas fournir s'ils ont déjà été transmis ou dans le cas d'une collectivité territoriale.

⁶ A ne pas fournir dans le cas d'une collectivité territoriale.

⁷ A ne pas fournir dans le cas d'une société ou d'une association.

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

I- IDENTIFICATION

Nom de la structure juridique :			
Statut juridique de la structure :	<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Société (préciser)	<input type="checkbox"/> Collectivité <input type="checkbox"/> Individu
	<input type="checkbox"/> EPCI Ets public de coopération intercommunale	<input type="checkbox"/> Organisme public ou semi-public	<input type="checkbox"/> Autre : (préciser)
Date de création de la structure :			
Date de parution au JO (<i>association</i>)			
Nom, prénom et fonction du représentant légal :			
Numéro de SIRET ⁸ :		Code NAF (APE) :	
Numéro de déclaration en préfecture et date			
Adresse su siège social :			
Téléphone :		Portable :	
Mél. :		Fax:	
Site Internet :			
Structure assujettie à la TVA	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
N° de la licence ⁹ (et joindre copie)			
Nom du titulaire de la licence :			
Date de l'arrêté d'attribution :			
Nom, prénom et fonction de la personne habilitée à effectuer des demandes de subventions¹⁰ :			
Mél. :			
Téléphone :		Portable :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Nom, prénom et fonction de la personne chargée du suivi du dossier :			
Mél. :			
Téléphone :		Portable :	

⁸ Pour recevoir la subvention, si elle est accordée, vous devez disposer d'un numéro SIRET qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il faut demander ce numéro à la Direction régionale de l'INSEE. **La procédure est gratuite.**

⁹ Celle-ci est obligatoire dès lors que votre structure programme plus de six spectacles par an et est délivrée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles, service déconcentré du Ministère de la Culture). Pour toute information complémentaire à ce sujet, vous pouvez appeler les services de la DRAC.

¹⁰ A ne pas remplir dans le cas d'une collectivité territoriale. La personne habilitée à effectuer des demandes de subventions auprès des collectivités publiques est celle qui certifie exacts les budgets et documents transmis à la Région Champagne-Ardenne. Sauf mention spécifique de votre part, c'est à la personne habilitée à effectuer des demandes de subventions auprès des collectivités publiques que seront adressés les courriers de la Région (lettre de notification indiquant le montant de l'aide régionale, pièces à produire pour en bénéficier ou obtenir le versement du solde, ...). La Région Champagne-Ardenne ne transmettra pas de copies des courriers envoyés à des personnes autres que celles habilitées par la structure à effectuer des demandes de subventions.

PARTIE 2 : ETABLISSEMENT CONCERNE PAR LA DEMANDE

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :
.....

Site web (le cas échéant) :

Nom de l'exploitant :

Capacité totale de l'établissement :

N° écran	Nbre de fauteuils	Dimension écran LxI	Accessibilité handicapé (oui/non)	Equipement numérique (oui/non/demande)

Modalité de gestion de la salle :

- Privée :

- Délégation de service public (préciser la durée du contrat et la modalité : concession, affermage, régie intéressée) :
.....

- Régie (préciser s'il s'agit d'une régie directe, dotée de la seule autonomie financière, ou dotée de l'autonomie financière de la personnalité morale) :
.....

- Autre :

PARTIE 3 : EQUIPEMENT NUMERIQUE

- Nombre d'écrans à équiper et faisant l'objet de la demande d'aide :
.....

- Calendrier de l'équipement : (global ou par tranches) :
.....

- Date prévue pour l'acquisition du matériel :
.....

PARTIE 4 : DEVIS ESTIMATIF PAR ETABLISSEMENT

	Ecran 1	Ecran 2	Ecran 3	Total
Matériel de projection				
Projecteur				
Anamorphoseur				
Serveur				
Onduleur				
Chaîne sonore				
Equipement 3D				
Travaux connexes communs à l'établissement (hors gros œuvre)				
Climatisation de la cabine				
Travaux électriques				
Matériel pour l'établissement				
Serveur central de stockage				
Câblage				
TMS				
Divers				
Frais d'installation				
Total HT				

Bénéficiez-vous d'un accord avec un intermédiaire ?

- un tiers-investisseur
 un tiers-collecteur
 un groupement d'exploitants

PARTIE 5 : FINANCEMENT DE L'OPERATION

	MONTANT	Préciser si financement acquis (A) ou si la demande est en cours (D)
Apport en fonds propres (min 10%)		
Disponibilités		
Emprunts		
SFEIC (soutien financier de l'état à l'industrie cinématographique)		
Financement par un tiers (tiers-investisseur...)		
Subvention des collectivités territoriales		
Région Champagne-Ardenne		
Département		
Commune		
Autre à préciser		
Aide à la numérisation CNC		
<i>TOTAL</i>		

	MONTANT
Recettes supplémentaires	
Publicité	
Projections en relief	
Hors film	
Location de salles	
Autres (préciser)	
Contribution des distributeurs (ou VPF)	
<i>Calculée sur une durée de</i>	
<i>TOTAL</i>	

PARTIE 6 : FONCTIONNEMENT - PROGRAMMATION

Nombre de semaines de fonctionnement par an :

Nombre de salles :

Par salle et par semaine :

- Nombre de séances :

- Nombre de films :

Accès aux films :

- Indépendant :

- Adhérent à un groupement ou à une entente (précisez sa dénomination) :

.....

Classement art et essai :

- Montant de la subvention :

- Labels :

DOCUMENTS INDISPENSABLES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Les devis

- La copie du contrat conclu avec un tiers investisseur

- La copie du (des) contrats(s) avec les distributeurs

- La copie du contrat ou de l'accord de la banque sur l'emprunt

- Les copies des demandes de subventions au CNC ou autres entités et leurs réponses éventuelles

- Le relevé d'identité bancaire ou postale

ATTESTATION SUR L'HONNEUR¹¹

Je soussigné(e) (*nom, prénom*) :

Représentant(e) légal(e) de la structure (*nom*) :

- * déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- * certifie exactes les informations du présent dossier ;
- * demande une subvention de : **€**

Cette subvention, si elle est attribuée, devra être versée au compte bancaire postal de la structure :

Nom du titulaire du compte :

Banque / Centre :

Domiciliation :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB / RIP

Merci de joindre un RIB / RIP.

Les informations recueillies dans ce questionnaire sont nécessaires à l'instruction des dossiers par le Conseil régional. Elles feront l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez contacter la Région Champagne-Ardenne 03 26 70 31 31.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal

¹¹ ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations, prévu par la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

EXEMPLE DE LETTRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

(Cette demande doit être reproduite sur papier à en-tête de la structure, datée et signée par le représentant habilité)

(Nom de la structure)

(lieu), le (date)

M. le Président du Conseil régional
REGION CHAMPAGNE ARDENNE
Hôtel de Région
5, rue de Jéricho
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter, au nom de *(nom de la structure)*, une subvention de la Région Champagne Ardenne de *(montant en €)*, conformément au cadre d'intervention pour l'équipement numérique des salles de cinéma.

En application de ce cadre d'intervention, je vous adresse le dossier dûment complété.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le/ la représentant de la structure :